

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le 30 septembre 2022, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, GONZALEZ Maurice, CHAINIER Bruno, TROGER Joël, LAPARLIERE Alain, AUDEBERT Michel, OLLIVIER Michel, TONNEAU Jean marie, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, SAUVEZIE Dominique, BLANC Jeanne, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, PICQ Patrick, CLEMENCEAU Thierry, FESTAL Emmanuel, BIGEY Laurent, QUOD Michel, TARDY Isabelle, LHERMITE Karine, ANDRE Franck, LAVALETTE Christian, FAURE Bruno, GIRAUDEAU Danielle, ROZOT Daniel, BOISSELET Claude, POTIER Jean Philippe, NEAU Christelle, CABRI Christophe, BELOT Claude, BRIÈRE Christel, RAVET Pierre-Jean, THIBAUT Annick, CARTRON Jean Pascal, DELUT Jean-Luc, BOOR Pascal, SALAH Christian, GUEBERT Daniel, ROUGER Christian, FORTIER Manuella, MENEGUERRE Philippe, SEGUIN Bernard, DURET Chantal, ROBERT Mylène, RAYMOND Claude, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, BOULLE Christophe, GRUEL Marie-Françoise, MOUCHEBOEUF Julien, GUILLEMAIN Ghislaine, NUVET Raymond, MORASSUTTI Nicolas, PERONNEAU Chantal, LETOURNEAU Antony, GERVAU Didier, LEFEVRE-FARCY Didier, MASERO Michel, RAPITEAU Jean Michel, MIGNOT Stéphane, BUREAU Marie-Christine, CHARLASSIER Hervé, BOTTON Jacky, VIAUD Thierry, SUIRE Claudine, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, BERTHELOT Patrick, AMIAUD Dominique, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CHERAT Patrick, CAPPELAERE Gérard, GERVAU Jean Pierre, QUESSON Jacky, LOPEZ Evelyne, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, CONTE Marie-Hélène, TESSONNEAU Raymond, PRÉVOT Marie Catherine, DEFOULOUNOUX David, BOURDEZEAU Laurence, ROBERT Bruno, BRUA Christiane, PAILLE Jean Marc, FEUILLET Alain, BOUCHET Jean Pierre, ARCHAMBAUD Yves, OCTEAU Bernadette, THOMAS Jean-Marc, PENAUD Cyril, MARIAU Jean-Pierre, MEUGNIOT Benoît, MARCHAIS Jean Michel, MAINGOT Maud, PÉRENNÈS Jacques, BONIN Lionel, AMAT Pierre.

Etaient représentés : BROSSARD Bernard par MAURET Olivier, MAINDRON Bernard par FIZZALA Stéphanie, RAYMOND Serge par GILLIBERT André, ROY Pierre Noël par CHEVALIER David, CHAILLOU Philippe par SYMPHOR Dany, MARSAUD Eliane par CHARRON Philippe, CARRÉ Joël par GAUDIN Jean-Luc, FREDERIC Daniel par CHARDAVOINE Jean-Paul, COUÉ Jean-François par GUILBAUD Philippe, TALBOT Michel par GUYONNEAU Chantal, REYNAL Jean par FOSSIE-DURANT Michèle, PAVIE Christophe par MARTINIÈRE Jean-François, LANGLAIS Jean-Charles par POTET Christiane, CHAUSSEREAU Joël par BERTRAND Bernard, MAILLET Claudine par LYS Marie-Marguerite, BERTRAND Marc par BRIFFAULT Bernard, GEORGEON Raphaël par GENTIS Christine.

Procurations : LACHAMP Barbara à CABRI Christophe, GIRAUDEAU Patrick à DIEZ Elisabeth, BRIAUD Céline à BOULLE Christophe, VELEZ Jean-Michel à CLEMENT Gérard.

Absents excusés : DESSAIVRE Jean-Jacques, ANNEREAU Thierry, BORDE Pierre, BADIE Vincent, CHATELAIN Patrick, MARRAUD Christine, VIDEAU Jean-Michel, VALLIER Marie-Hélène, LACHAMP Barbara, MARTY Michel, LANDREAU Bernard, DEBORDE Bruno, GIRAUDEAU Patrick, BRIAUD Céline, DUGUE Christian, MICHEAU Jackie, VELEZ Jean-Michel, GAGNON-BABIN Julie, YOU Agnès, FRADON Jean Marie, BONNIN Christophe, DRIBAULT Anne, MAZZOCCHI Jean François, MOUNIER Pascal, HUILLIN Christian, MALANGIN Sylvie, EDOUARD Loïc, MARCHESIN Dominique, FOUCHÉ Guy, DUFOUR Christian, PERUFFO Bernard, OLIVIER Fabrice, PAIN Charles, BOURSIER Eric, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 158

Nombre de présents : 123

Nombre de votants : 127

Nombre d'absents excusés : 35

Nombre d'absents ayant donné procuration : 4

Julien MOUCHEBOEUF a été élu secrétaire.

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration de PLU (Annexe)

Les 129 communes de la Haute Saintonge ont pris position pour le maintien de leur compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme et, afin d'être en compatibilité avec le SCoT approuvé le 19 février 2020, il appartient à environ 90 d'entre elles, soit d'élaborer, soit de faire évoluer leurs plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le groupement de commandes sera sous la forme d'un marché à bons de commande comprenant 6 lots correspondant aux 6 espaces de vie du SCoT. Le candidat retenu pour chaque lot aura à rédiger les plans locaux d'urbanisme de chaque commune de manière concomitante et cohérente au sein de l'espace de vie concerné et en relation avec les 5 autres espaces de vie. Il sera également offert la possibilité de mutualiser les éléments de mission des PLU entre plusieurs communes d'un même espace de vie. Cette procédure commune est engagée afin d'optimiser les coûts et d'obtenir une démarche cohérente dans les espaces de vie du SCoT.

En application des articles L2113-6 à 8 de l'ordonnance portant sur la partie législative du Code de la Commande Publique, **il convient d'établir une convention de groupement de commandes qui définit les modalités de déroulement de la consultation et l'exécution financière des marchés qui en découleront.**

Objet :

La constitution de ce groupement de commandes a pour objet l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Compte tenu de l'estimation cumulée des besoins de chacun des membres, le marché sera lancé selon un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et 2 et R2124-1 du Code de la Commande Publique. Le marché est composé de 6 lots :

Lot n° 1 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Jonzac

Lot n° 2 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Pons

Lot n° 3 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Mirambeau / Saint-Genis de Saintonge

Lot n° 4 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Montendre

Lot n° 5 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Montguyon

Lot n° 6 : Elaboration des PLU pour l'Espace de vie de Saint-Aigulin

Les marchés seront des accords-cadres à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum.

Adhésion des membres :

Sont membres fondateurs du groupement l'ensemble des collectivités signataires de la convention **avant le lancement de la consultation**, c'est-à-dire avant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence ayant pour objet la passation du marché susvisé. Aucune nouvelle adhésion ne sera possible après **la date de lancement de la consultation qui est prévue pour le 02 novembre 2022.**

Coordination du groupement :

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge sera le coordonnateur du groupement de commandes. Elle sera chargée de la participation à l'élaboration des documents de consultation des entreprises (DCE) et de la procédure de passation du marché depuis la rédaction et l'envoi de l'appel public à concurrence (AAPC) jusqu'à la notification des marchés pour les membres du groupement.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution technique et financière de son marché pour les besoins le concernant.

Même si la CDCHS n'a pas pour mission d'exécuter le marché conclu au nom et pour le compte des membres du groupement, elle interviendra notamment :

- avec un rôle d'interface entre les adhérents et les prestataires retenus, garantissant l'adéquation entre les prescriptions énoncées dans le marché et les prestations réalisées
- le cas échéant, pour la gestion de tous les actes et toutes les pièces juridiques nécessaires à la bonne réalisation du marché et notamment l'acceptation et l'agrément d'éventuels sous-traitants, la rédaction des avenants ainsi que leur transmission aux membres du groupement

Chaque membre du groupement sera associé aux différentes phases de la consultation. Le Président de la CDCHS sera désigné comme le représentant du coordonnateur du groupement.

Dispositions relatives à la commission d'attribution :

La commission d'appel d'offres de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge sera la commission d'appel d'offres du groupement.

A l'unanimité l'Assemblée Communautaire ;

- approuve ce projet de convention de groupement de commandes,
- approuve l'adhésion de la CDCHS à ce groupement en tant que coordonnateur,
- approuve le lancement du marché correspondant,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier (convention, marchés, etc.)

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le **07 OCT. 2022**
Le Président
Claude BELOT

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

AR Prefecture

017-200041523-20220930-DELI83_2022-DE
Reçu le 07/10/2022
Publié le 07/10/2022